

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Législation sociale			
Code	ECLG3B33LSO	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marjorie ARTIELLE (marjorie.artielle@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Le droit social comporte de nombreuses règles à la fois spécifiques et techniques s'imposant à tout un chacun. Elles intéressent tant les travailleurs que ceux qui participent à la gestion des ressources humaines.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client

Acquis d'apprentissage visés

Interpréter une situation en utilisant un vocabulaire juridique approprié

Identifier les éléments juridiques d'un contexte factuel déterminé et y apporter une solution Maitriser certaines règles de droit social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B33LSOA Législation sociale

24 h / 2 C

Contenu

A travers cette activité d'apprentissage, nous allons envisager l'étude de certaines règles et concepts juridiques issus du droit du travail et du droit de la sécurité sociale. Afin d'appréhender le droit du travail tel qu'il est aujourd'hui, l'évolution historique de celui-ci sera brièvement analysée. Ses sources seront également étudiées.

Avant d'analyser le contrat individuel de travail mettant en présence le travailleur et l'employeur, il est nécessaire d'aborder l'ensemble des structures du droit du travail dans lesquelles s'insère ce rapport individuel (structures au niveau national, interprofessionnel, professionnel et de l'entreprise).

Par après, les règles juridiques applicables au contrat de travail seront analysées de manière approfondie.

Enfin, le dernier point de matière abordera l'autre branche du droit social: le droit de la sécurité sociale des travailleurs salariés mais aussi des travailleurs indépendants.

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique
- Nombreux exemples pratiques
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours

Sources et références

WANTIEZ C., VERWILGHEN M., Initiation au droit social, Bruxelles, Larcier, 2015.

CLESSE C.-E., BOUIOUKLIEV I., COIBION M., et al., Sécurité sociale - Dispositions générales, Bruxelles, Bruylant, 2016.

FRANQUET V., Le statut social des travailleurs indépendants, Waterloo, Wolters Kluwer, 2015.

VAN EECKOUTTE W., NEUPREZ V., Droit du travail contenant des annotations fiscales Tomes 1&2, Waterloo, Wolters Kluwer, 2018 - 2019.

Ressources électroniques :

- <https://www.unisoc.be>.
- <http://www.emploi.belgique.be/>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours sous forme de plans détaillés à compléter à l'aide du cours magistral diffusé uniquement lors de celui-ci

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).